

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 64/83/SPCG accordant à M.Pierre Dublinrau la concession définitive d'une parcelle de terrain sise à Ambouli (T.F. n° 856).

n° 64/83/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 juillet 1964

Numéro JO
n° 8 du 01/09/1964

Date du numéro
1 septembre 1964

TEXTE INTÉGRAL

Il est fait concession définitive à M. Pierre Dublineau, commerçant demeurant à Ambouli, d'une parcelle de terrain sise à Ambouli et immatriculée au Livre foncier sous le n° 856.